

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2023

---

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

## AMENDEMENT

N ° CL111

présenté par

M. Molac, M. Lenormand, M. Acquaviva, M. Warsmann, M. Colombani, M. Serva,  
Mme Descamps et M. Naegelen

-----

### ARTICLE 11 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.